

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 26 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Septembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, M. SBRAGGIA, M. LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	Mme RISTERUCCI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme MORACCHINI

Etaient absents :

M.M COMBARET, TOMI, RUAULT, CORTEY, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme OTTAVI-BURESI, Mme JOLY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Septembre 2011

Délibération N°2011 / 226

Budget supplémentaire 2011 du Port de plaisance « Charles Ornano ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2011 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2010. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2010.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	177 459.26 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	2 869 871.27 €
Total du budget supplémentaire	3 047 330.53 €

En section fonctionnement, les principales inscriptions concernent :

En dépenses :

Chapitre 011 : Divers réajustements et virement de crédits au sein du chapitre.

Chapitre 66 : Charges financières : **17 034.00 €**

Chapitre 023 : Le virement vers la section d'investissement : **160 425.26 €**

En recettes :

Chapitre 002 : Le résultat de fonctionnement reporté du CA 2010 pour **177 459.26 €**.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles concernent :

En dépenses :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : divers transferts et réajustements de crédits.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : **915 973.34 €** (dont 755 518.08 € de report CA 2010)

En recettes :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2010 : **984 613.65 €**

Chapitre 021 : Le virement provenant de la section de fonctionnement : **160 425.26 €**

En dépenses et en recettes, au chapitre 16 sont constatées les opérations de refinancement de la dette pour **1 724 832.36 €**.

Tels sont les principaux éléments du budget supplémentaire 2011 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de son rapporteur, M. Charles CERVETTI, Adjoint au Maire,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,

Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l'article R 221-19 du code monétaire et financier,

Vu, l'article 2021 du code civil,

Vu, le vote du budget primitif 2011 intervenu le 20 Décembre 2010 (Délibération n° 2010/288)

Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 Septembre 2011,

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le budget supplémentaire 2011 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance «Charles-Ornano» tel que précisé dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

SIMON RENUCCI